

LE CHIFFRE

1,6 %

C'est la prévision de croissance du PIB français pour l'année 2018, selon le Fonds monétaire international (FMI). D'après ces projections, la croissance française passerait devant celle de l'Allemagne dès 2018 avec un taux qui s'établirait à 1,5 % pour la même année outre-Rhin, toujours selon le FMI.

Tableau de bord

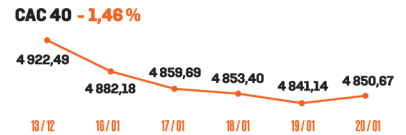
LES CHIFFRES DE LA CONSOMMATION (par rapport au mois précédent)

Consommation des ménages (11/2016)	0,4 %
Inflation (12/2016)	0,3 %
Energie	0,9 %
Alimentation	0,1 %
Produits manufacturés	0 %
Services	0,4 %
Indice des loyers (T3) En variation annuelle	125,33 + 0,06 %

En décembre 2016, l'indice des prix à la consommation augmente de 0,3 % après deux mois de stabilité. Le prix des services se redressent (+0,4%), essentiellement du fait du rebond saisonnier des prix des transports aériens (+17,3%). Les prix de l'énergie et de l'alimentation augmentent au même rythme qu'en novembre. Sur un an, les prix à la consommation atteignent leur plus forte hausse depuis mai 2014 (+0,6%).

ÉPARGNER

Livrets A / Bleu (net)	PEL (brut)	Euro / Dollar
0,75 %	1 %	1,0657 \$ (cours le 20/01)



LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Salaires (à partir du 01/01/17)	Minimum horaire brut	Minimum horaire net	Chômage (11/2016, sans les DOM-TOM)	Demandeurs d'emploi (cat. A, B, C)
35 h	9,76 €	7,58 €	5 475 800	
	1480 €	1149 €	Variation sur le mois précédent	+ 0,3 %
			% de la population active (T3)	10 %

Source : INSEE

EMPRUNTER

Taux fixe pour emprunt immobilier	Taux minimum des crédits à la consommation sur un an
Durée 15 ans / 20 ans	0,95 %
Taux moyen 1,45 % / 1,70 %	
Taux minimum 0,95 % / 1,15 %	

Source : Baromètre Emprunts.com, taux moyens hors assurance.

Les marques françaises qui inspirent le plus confiance

61 % des Français font confiance aux grandes entreprises de l'Hexagone, selon le nouveau Baromètre des marques, sondage réalisé par OpinionWay pour Thierry Saussez, créateur du Printemps de l'optimisme. Decathlon reste leader.

LES CRITÈRES DE CONFIANCE

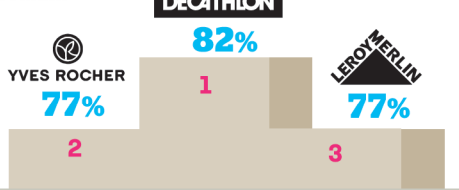
« Sur quels critères principaux décidez-vous de faire confiance ou non à une grande entreprise française ? »



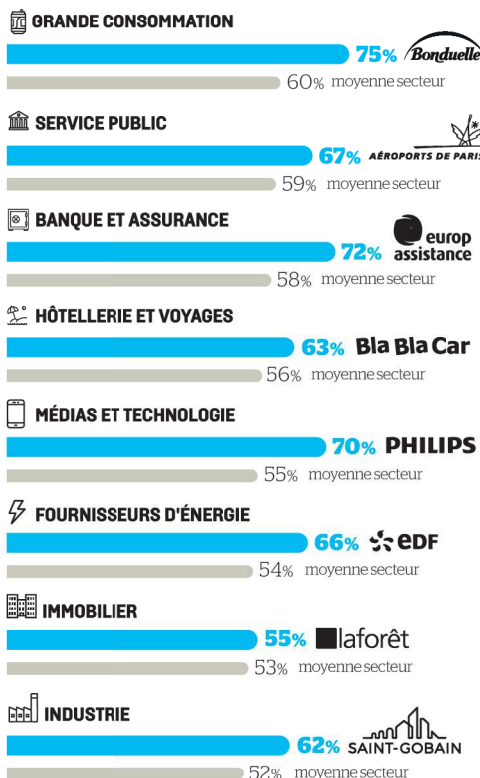
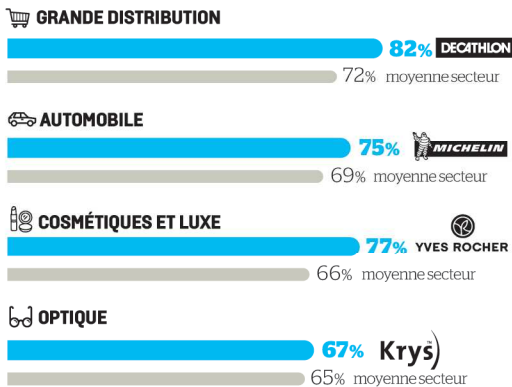
LE CLASSEMENT DES MARQUES

« Avez-vous confiance dans chacune des entreprises suivantes ? »

Le podium



Les vainqueurs par secteur



SOURCE : SONDAGE OPINIONWAY POUR THIERRY SAUSSEZ « LA CONFIANCE DES FRANÇAIS DANS LES MARQUES », RÉALISÉ EN LIGNE DU 21 AU 29 NOVEMBRE 2016 AUPRÈS D'UN ÉCHANTILLON DE 2001 PERSONNES REPRÉSENTATIF DE LA POPULATION FRANÇAISE ÂGÉE DE 18 ANS ET PLUS. INFOGRAPHIE : BSK MEDIA



Crédit d'impôt pour la transition énergétique

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) est un dispositif fiscal qui a pour objectif d'encourager les particuliers à réaliser des travaux d'amélioration énergétique : isolation thermique, installation de chaudières à condensation ou d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable, etc.

Toute personne, propriétaire, locataire ou habitant à titre gratuit de sa résidence principale peut en bénéficier. Il faut toutefois que les travaux soient réalisés par un professionnel, reconnu garant de l'environnement (RGE). La liste de ces spécialistes est disponible sur le site Renovation-info-service.gouv.fr

JUSQU'À 16 000 € COUVERTS
L'avantage fiscal prend la forme d'un crédit d'impôt, c'est-à-dire que si son montant dépasse celui de l'impôt dû, l'excédent vous est restitué.

Le taux du crédit d'impôt est égal à 30 % du montant des dépenses éligibles, lesquelles sont plafonnées à : 8 000 € pour une personne seule ; 16 000 € pour un couple. Ces plafonds sont augmentés de 400 € par personne à charge. Soit un avantage fiscal maximum de 2 400 € pour une personne seule et 4 800 € pour un couple (sans enfants). Exemple : pour une dépense de 12 000 €, un couple qui paie 3 000 € d'impôt va bénéficier d'une réduction d'impôt de 3 600 € (30 % de 12 000 €), le fisc va lui rembourser 600 €.

Les montants engagés doivent être déclarés en même temps que vos revenus, c'est-à-dire l'année suivant le paiement des travaux.

Pour financer ces travaux, il est possible de bénéficier d'un éco-PTZ. Ce prêt à taux zéro, de 30 000 € maximum, doit être remboursé sur 10 ans. Après avoir identifié les travaux à réaliser ainsi que l'entreprise ou l'artisan les réalisant, il faut s'adresser à l'une des banques partenaires muni du formulaire type « devis », accompagné des devis relatifs à l'opération retenue.

MARGES D'INCERTITUDE :
- 1 À 22 POINTS POUR LES MARQUES TESTÉES AUPRÈS D'UN ÉCARTILLON DE 2000 RÉPONDANTS
- 15 À 3 POINTS POUR LES MARQUES TESTÉES AUPRÈS D'UN ÉCARTILLON DE 1000 RÉPONDANTS